



No de réf.: **BS2017-nTxZ156-N0-V00**

Berne, le 31 octobre 2017

Autorisation

En vertu de l'article 25 de la Loi fédérale du 8 octobre 2004 sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation, RS 810.21), l'Office fédéral de la santé publique délivre à

IVIDA Switzerland Sàrl
Route de l'ancienne-papeterie 170
1723 Marly

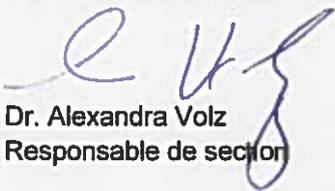
une autorisation pour

l'exportation de cellules d'origine humaine

assortie des devoirs et conditions suivants:

1. L'autorisation est accordée pour l'exportation de cellules souches du sang de cordon ombilical (limitée aux cellules souches du sang de cordon ombilical pour un membre de la famille).
2. Le responsable technique selon les art. 18, let. a de l'ordonnance sur la transplantation est le Dr Francisco Delgado, Directeur de Laboratoire IVIDA Switzerland Sàrl.
3. L'autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2022.

Division de Biomédecine
Section Transplantation et procréation médicalement assistée


Dr. Alexandra Volz
Responsable de section





COPIE

No de réf.: **BS2015-nTxZ154+155-N0-V00**

Berne, le 2 septembre 2016

Autorisation

En vertu de l'article 25 de la Loi fédérale du 8 octobre 2004 sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation, RS 810.21), l'Office fédéral de la santé publique délivre à

IVIDA Switzerland Sàrl
Route de l'ancienne-papeterie 170
1723 Marly

une autorisation pour

l'importation et le stockage de cellules d'origine humaine

assortie des devoirs et conditions suivants:

1. L'autorisation est accordée pour l'importation et le stockage de cellules souches du sang de cordon ombilical (limitée aux cellules souches du sang de cordon ombilical pour un membre de la famille).
2. Le responsable technique selon les art. 17 et 18, let. a de l'ordonnance sur la transplantation est le Dr Francisco Delgado, Directeur de Laboratoire IVIDA Switzerland Sàrl.
3. L'autorisation est valable jusqu'au 2 septembre 2021.

Division de Biomédecine
Section Transplantation et procréation médicalement assistée


Dr. Alexandra Voiz
Responsable de section

